



Plan local d'urbanisme


Projet de PLU approuvé le 18 mai 2013
 1^{ère} modification simplifiée approuvée le 11 février 2014
 2^{ème} modification simplifiée approuvée le 2 février 2016
 3^{ème} modification simplifiée approuvée le 22 janvier 2019
 Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 21 mai 2019 adoptant la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
 Le maire, Jean-Claude Huson

DOCUMENT GRAPHIQUE CENTRE NORD

Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
7 mai 2019	Approbation	1 / 2 000	5.2

Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, place du Jeu de Boules, 78 750
 Tél. 01 30 88 25 25 / courriel : contact@starnoult-yvelines.fr
 agence Gilson & associés sas, urbanisme et paysage
 2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

- Limite de commune
 - Limite de zone
 - Espace boisé classé
 - Protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
 - Emplacement réservé
 - Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - Périmètre de protection immédiat de captage des eaux destinées à la consommation humaine
 - Zone de risques liés aux inondations (arrêté préfectoral du 2/11/1992)
 - Mines et carrières : zone affectée ou susceptible d'avoir été affectée par des travaux souterrains
 - Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
 - Recul à l'alignement imposé
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-2 DU CODE DE L'URBANISME**



ROCHEFORT EN YVELINES